

## Annexe 3

# Emploi et professionnalisation

### I. Introduction :

La FFCK mène une politique de développement des sports de pagaie qui s'appuie sur un effort de professionnalisation des structures membres. Cette note a pour objectif d'explicitier la stratégie fédérale en matière d'emploi et de professionnalisation du réseau.

Les moyens alloués au titre des projets sportifs territoriaux permettant de soutenir notre politique de développement sont précisés dans la note n°2021-DFT-01 « *Politique de l'Agence en faveur des projets sportifs territoriaux (PST) pour l'année 2021* » diffusée par l'Agence Nationale du Sport.

58,7 millions d'euros sont fléchés pour soutenir la professionnalisation du mouvement sportif (emploi et apprentissage). Ces crédits régionalisés gérés par les délégués territoriaux de l'Agence Nationale du Sport en poste dans les services déconcentrés de l'État en charge du sport sont répartis comme suit :

- 15,2 M€ pour les crédits engagés antérieurement,
- 21 M€ pour dédiés notamment au paiement de la première année des emplois qui seront créés en 2021, des avenants aux conventions pluriannuelles en cours ou des 51 postes d'ESQ territoriaux para-sport créés en 2021
- 500 000 € pour les aides ponctuelles à l'emploi,
- 20 M€ dans le cadre du plan « #1 jeune 1 solution » déployé au sein du plan France Relance ;
- 2 M€ pour les aides ponctuelles à l'apprentissage.

Les fédérations ayant la possibilité de déposer un avis sur chaque dossier, nous souhaitons mobiliser les comités régionaux pour la rédaction de cet avis présenté en conférence des financeurs. Ce fonctionnement contribue à davantage de cohérence et de complémentarité entre les projets sportifs territoriaux (PST) et les projets sportifs fédéraux (PSF).

### II. Objectifs du projet fédéral 2021 – 2024

#### A. Contexte Fédéral

Une étude réalisée en 2018 nous permet d'avoir une vision précise de la structuration de nos structures membres.

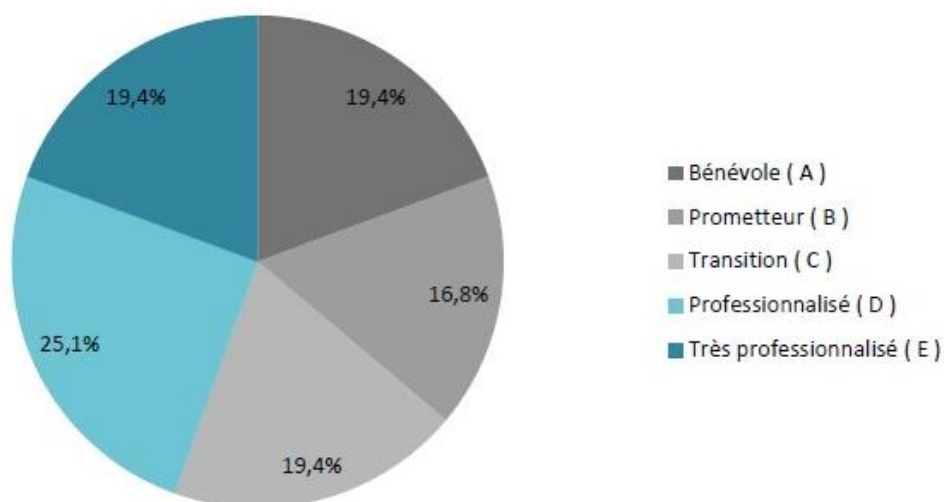
Aujourd'hui, 1 000 emplois sont recensés au sein de nos 750 structures membres : 62 % sont à temps plein. Les salariés à temps partiel représentent 38 % des emplois.

Les missions confiées s'organisent autour de 3 grandes thématiques :

- Encadrement de groupes dans le cadre associatif,
- Missions de développement associatif,
- Accueil et encadrement de publics touristiques.

Nous identifions 5 profils de structures sur la base de critères tels que le budget annuel, le nombre de licenciés, le nombre de titres temporaires, le nombre de compétiteurs, le niveau de compétition.

### Répartition des structures membres selon leur profil :



### **B. Objectifs sur l'olympiade**

Plusieurs objectifs et enjeux ont été formalisés pour l'olympiade en cours :

#### **1- Maintenir les emplois déjà existants au sein du réseau FFCK et soutenir les employeurs fragilisés par la crise sanitaire.**

Les restrictions sanitaires liées à l'épidémie de Covid19 ont impacté fortement et durablement les structures employeurs de notre fédération.

La perte importante de revenus liés à l'absence puis à la diminution de publics scolaires, aux fermetures des établissements couverts et notamment des piscines, aux mesures de confinement puis de couvre-feu, ont mis en péril une partie des emplois de notre réseau.

Notre volonté est de limiter au maximum les licenciements pour motifs économiques ainsi que les non-reconductions de contrats au sein de notre réseau.

## **2- Accompagner les structures dans la création d'emplois pérennes.**

Les structures identifiées comme « clubs prometteurs » ou « clubs en transition » ont besoin d'un accompagnement dans la création d'emplois. Cet accompagnement peut prendre plusieurs formes :

- Une structuration et une formalisation du projet de la structure : pour cela nous suggérons de faire appel à l'accompagnement proposé dans le cadre DLA sport.
- L'accompagnement humain dans la mise en œuvre des projets notamment via les CTR et les agents salariés dans les instances déconcentrées de notre fédération.
- L'accompagnement juridique de la FFCK, notamment via du conseil et de la mise à disposition de contrats types. En complément, nous proposons une offre d'adhésion groupée au CoSMoS plus en mesure de répondre rapidement et efficacement aux sollicitations des structures membres.
- L'accompagnement financier est souvent nécessaire pour permettre à nos structures de passer d'un fonctionnement totalement bénévole à une fonction « employeur ». Nous accompagnons les structures dans la recherche de financements spécifiques et dans la mise en place d'actions rémunératrices permettant de pérenniser le ou les emplois créés.

## **3- Orienter les structures vers la recherche de financements.**

L'enquête réalisée par la FFCK en 2018 montre que la corrélation entre les aides publiques et l'évolution du nombre d'emplois est nettement plus forte que la corrélation entre le budget des clubs et l'emploi. La majorité des études réalisées les dernières années sur l'emploi sportif montrent que la création d'emplois dans les structures associatives reste fortement dépendante des subventions publiques qui agissent comme un levier fort dans la création de nouveaux postes.

De par leurs implantations territoriales et la présence de Cadres Techniques Régionaux, les CRCK jouent un rôle majeur dans l'accompagnement des structures dans la recherche de financements pour l'emploi (financement d'Etat et financements régionaux). Ils sont accompagnés par les services du siège fédéral.

## **4- Accompagner les structures vers la stabilisation et le développement des emplois.**

L'accompagnement des structures passe par différents dispositifs, l'accompagnement des employeurs d'une part et la montée en compétences des salariés responsables de structures d'autre part.

Un travail d'accompagnement des employeurs est indispensable. Cela passe par un soutien à la fonction employeur sous toutes ces facettes : sociale, juridique, financière et humaine.

Pour répondre à ces enjeux, une boîte à outils du dirigeant contenant plusieurs centaines de fiches est disponible et mise à jour régulièrement en fonction de l'actualité sociale.

La structuration d'une offre de formation à destination des dirigeants est également en cours de construction. Une première étape a été organisée fin 2020 avec la mise en place d'une vingtaine de webinaires à destination des dirigeants.

En parallèle, nous travaillons sur une montée en compétences des responsables salariés des structures membres. Nous proposons notamment une formation au DESJEPS ASEC « direction de structure et de projet » ouvert spécifiquement pour des salariés déjà en poste au sein de notre réseau. Cela permet notamment une montée en compétences sur des thématiques peu abordées dans les formations d'éducateurs sportifs comme les ressources humaines, la gestion de projet, la communication, la sociologie des pratiques, la gestion financière et la fiscalité...

#### **5- Structurer une offre de formation ouverte à l'apprentissage qui réponde aux enjeux de développement de la pratique.**

Le monde des sports de Pagaie est confronté à un manque de diplômés professionnels capables de répondre aux besoins d'emplois du réseau.

Trois types de formations professionnelles sont proposées :

- Les certificats de branches
- Les formations diplômantes du Ministère en charge des sports,
- Les formations universitaires (STAPS, Deust).

La FFCK est délégataire de la branche sport pour l'organisation et la gestion des CQP moniteur de Canoë Kayak sur le territoire. La mise en œuvre de ces formations constitue, notamment via la voie d'accès fédérale, une première étape dans la professionnalisation de nos structures sans mettre en péril le fonctionnement associatif.

Dans cette logique et pour répondre à un enjeu fort de l'emploi saisonnier en eau vive, la FFCK travaille actuellement avec la branche sport à la mise en œuvre d'un CQP Raft et Nage en Eau Vive.

Enfin, de nombreux salariés sont issus de la filière universitaire STAPS. Il paraît aujourd'hui indispensable de développer des partenariats durables avec les universités qui proposent une option Sport de Pagaie dans leur cursus d'apprentissage. Cela constitue un axe de développement prioritaire pour les prochaines années.

### **III. Priorités fédérales en 2021 et indicateurs d'évaluation :**

Pour l'année à venir une des priorités va être de **soutenir les employeurs fragilisés** par la crise sanitaire avec un enjeu fort de 0 licenciement pour des raisons économiques en 2021. Cela passera notamment par l'accompagnement humain et la mobilisation des différents dispositifs d'aides.

Une seconde priorité sera de travailler sur la **pérennisation des postes déjà existants** en accentuant nos actions sur l'accompagnement des structures membres et de leurs salariés vers la mise en place de projets structurants pour le club.

Enfin, la **création de postes centrés prioritairement sur l'encadrement des jeunes au sein des clubs**, sur l'encadrement des publics scolaires et sur l'école de sport et les groupes compétition des clubs est une priorité de la FFCK.

#### **IV. Perspectives**

Nous souhaitons que l'année 2021 soit une année de relance de nos structures, la structuration de notre fédération associée aux différents dispositifs existants nous permet d'apporter un accompagnement de qualité.

En parallèle, nous sommes en capacité d'engager de nouveaux travaux en faveur du développement et de l'accompagnement de l'emploi au sein de notre réseau. Cela passera notamment par la création d'un Institut National de Formation. Il nous permettra notamment de structurer davantage l'offre de formation professionnelle. Son lancement est programmé pour 2023.

Aussi, nous travaillerons au développement de l'offre de formation actuellement proposée notamment en ce qui concerne la formation continue de cadres déjà en fonction au sein des structures membres.

Enfin, une actualisation de l'étude réalisée en 2018 sera réalisée en 2021 afin d'avoir des données actualisées de l'emploi au sein de notre réseau et de modéliser un observatoire des emplois au sein de la Fédération.